

académie
Limoges



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Vienne



Limoges, le 15 mars 2018

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne
à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré
S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale chargés des circonscriptions
du 1^{er} degré de la Haute-Vienne

Service

Division des personnels du 1^{er} degré

Affaire suivie par

Christophe Vaubourdolle

Eric Scherpereel

Références

DIPER1D/CV/ES/N°2017-

Téléphone

05 55 11 42 95

05 55 11 42 98

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél

[christophe.vaubourdolle@ac-](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)

limoges.fr

eric.scherpereel@ac-limoges.fr

Site internet

<http://ia87.ac-limoges.fr/>

adresse postale

Direction des services

départementaux

de l'Éducation nationale

13 rue François Chénieux

CS 13123

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique

Objet : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)- rentrée 2018

Réf. : - décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (JORF n°0037 du 12 février 2017 – texte n°7)

- arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

- arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), désormais commun aux enseignants des premier et second degrés, est destiné à attester la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Une circulaire académique à paraître détaille la formation de préparation au CAPPEI, et met en place pour la rentrée 2018, un mouvement spécifique inter-degré sur certaines postes ciblés.

Au niveau départemental, une réunion d'information, à destination des candidats potentiels au CAPPEI, en collaboration avec l'École supérieure du professorat de l'éducation de Limoges, a été fixée le :

**Mardi 27 mars 2018
à 17h00**

**à l'ESPE de l'Académie de Limoges
(site de Limoges)
209 boulevard de Vanteaux
87036 LIMOGES Cedex**



A l'exclusion du mouvement sur les postes ciblés par la circulaire académique qui font l'objet d'une candidature spécifique, les professeurs des écoles intéressés par un départ en formation pour l'année scolaire 2018-2019 doivent formuler leur demande au moyen du dossier joint en annexe et l'accompagner d'une lettre de motivation.

Le dossier sera transmis sous couvert de leur Inspecteur de Circonscription **pour le lundi 23 avril 2018, délai de rigueur.**

Les candidats à une formation doivent appartenir aux corps des professeurs des écoles ou des instituteurs titulaires et s'engagent à :

- exercer pendant la formation sur un poste correspondant à l'option préparée,
- suivre l'intégralité des regroupements de formation,
- se présenter à l'examen,
- exercer des fonctions relevant de l'A.S.H pendant 3 années, l'année de formation comprise.

Toute information sur les conditions d'organisation et de déroulement des stages ainsi que les modalités de l'examen peut être obtenue auprès du Conseiller Pédagogique ASH, Thierry MATHIEU (05 55 11 40 64).

L'examen de leur demande et leur affectation à titre provisoire sur un support de formation à la rentrée 2018 sera inscrit à l'ordre du jour de la CAPD du mois de mai prochain (1^{ère} phase du mouvement intradépartemental).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jacqueline ORLAY